

ASSURANCE CHÔMAGE, FORMATION PROFESSIONNELLE, RETRAITES : LA CFE-CGC SE TIENT PRÊTE

→ Ces prochaines semaines et prochains mois, le gouvernement va engager d'autres réformes sur des dossiers qui sont au cœur de notre modèle social : l'assurance chômage, la formation professionnelle et les régimes de retraite.

→ La volonté de la CFE-CGC de participer à un dialogue social qui anticipe et accompagne toute réforme n'a jamais faibli. Nous saurons, comme toujours, répondre présents à toute sollicitation pour travailler à construire et mettre en œuvre les réformes dont notre pays a besoin. Dans l'intérêt des salariés et en faveur d'un vrai projet de société.



Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris
☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org



LE SYNDICAT AU SERVICE DE L'ENCADREMENT

Techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs,
cadres, forces de vente et service public

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL



UNE OCCASION MANQUÉE !

**PLUS DE FLEXIBILITÉ POUR LES EMPLOYEURS...
MOINS DE SÉCURITÉ POUR LES SALARIÉS...
OÙ EST LE PROJET DE SOCIÉTÉ ?**





La CFE-CGC, organisation syndicale de l'encadrement, dispose au sein de l'entreprise de tous les relais pour se faire une idée juste des bons et des mauvais impacts générés par les ordonnances en matière d'emploi. Hélas, force est de constater que les mesures prises ne vont pas dans le bon sens.

Mesures de dérégulation et de dumping social, précarité accrue... Passée en force, la réforme gouvernementale sur le Code du travail ne fait que servir la flexibilité de l'entreprise aux dépens du salarié.

Les ordonnances valorisent le capital financier mais affaiblissent le capital humain.

Alors que le social et l'économie sont les deux faces d'une même pièce et que les salariés sont la première richesse de l'entreprise, où sont les éléments de sécurisation pour les salariés et de dynamisation des entreprises ?

Les ordonnances ne facilitent pas l'entrée sur le marché du travail mais elles en facilitent la sortie !

Le projet de départ - favoriser l'emploi et le dialogue social - a fait long feu.

Fidèle à sa culture et à l'engagement de ses militants, la CFE-CGC, dont les propositions n'ont pas été entendues, va désormais s'atteler à limiter sur le terrain les impacts néfastes des ordonnances pour les salariés.

RÉMUNÉRATION

CE QU'ILS ONT FAIT

La convention collective de branche n'est plus une obligation pour les annexes de rémunération (13e mois, primes et indemnités de licenciement). L'entreprise pourra prévoir moins (ou rien !) en négociant avec un simple salarié, notamment dans les petites entreprises.

NOTRE SOLUTION

Préserver tout ce qui touche à la rémunération afin de garantir le pouvoir d'achat des salariés et éviter une concurrence des entreprises basée sur les salaires.

INDEMNITÉS PRUD'HOMALES

CE QU'ILS ONT FAIT

Le coût du licenciement d'un salarié est fixé au préalable. C'est une limitation du rôle de la justice et de la protection des salariés.

NOTRE SOLUTION

Maintenir le principe de la proportionnalité entre les faits commis et la sanction. Et renforcer les moyens de la conciliation prud'homale.

LICENCIEMENT INDIVIDUEL

CE QU'ILS ONT FAIT

Faciliter le licenciement individuel sous prétexte que des difficultés à se séparer des salariés empêchent les embauches.

NOTRE SOLUTION

Investir pour accompagner les TPE et les PME dans leurs démarches administratives et sécuriser les procédures liées au contrat de travail.

LICENCIEMENT COLLECTIF

CE QU'ILS ONT FAIT

Autoriser les licenciements économiques en France pour les entreprises dont la santé financière est florissante à l'international.

NOTRE SOLUTION

Conservier la législation en place pour sauvegarder l'emploi.

REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

CE QU'ILS ONT FAIT

Fusionner toutes les instances représentatives du personnel de manière contrainte pour toutes les entreprises, même celles revendiquant un dialogue social très performant !

NOTRE SOLUTION

Laisser la liberté aux partenaires sociaux, dans les entreprises, de maintenir ou de faire évoluer la représentation du personnel.